



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 et projet de budget pour 2020 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/74/566](#)) et le projet de budget du Mécanisme pour 2020 ([A/74/355](#) et [A/74/355/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 décembre 2019.

2. Ayant à l'esprit les dates de sa session actuelle et de la partie principale de la session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif note que le deuxième rapport sur l'exécution du budget est daté du 29 novembre 2019 et que des réponses écrites lui ont été communiquées les 6, 9 et 10 décembre 2019. **Afin de faciliter son examen des rapports, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir, ses rapports sur le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux lui soient présentés plus tôt pendant la session.**

II. Deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

3. Par sa résolution [73/277](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial du Mécanisme, au titre de l'exercice biennal 2018-2019,



un crédit d'un montant brut total révisé de 195 720 600 dollars (montant net : 174 690 800 dollars). Le montant final que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 185 428 300 dollars (montant brut), soit 10 292 300 dollars de moins que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal (A/74/566, tableau 1).

4. Cette sous-utilisation des crédits est principalement due aux facteurs suivants : a) taux de change et d'inflation : une diminution de 3 274 100 dollars qui s'explique par l'effet net de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro, en partie annulée par la dépréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien (3 818 700 dollars) et par la baisse nette des taux d'inflation (544 600 dollars) ; b) frais généraux de fonctionnement (Greffe) : une diminution de 2 952 400 dollars résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 292 700 dollars à la division d'Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 659 700 dollars à la division de La Haye qui sont principalement dues au fait que les dépenses de maintenance des équipements de traitement des données ont été inférieures aux prévisions ; c) autres dépenses de personnel (Greffe) : une diminution de 1 737 500 dollars résultant d'un dépassement de crédits de 344 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 2 081 500 dollars à La Haye qui est principalement due à la baisse des dépenses d'appui liées à l'examen des appels des affaires *Šešelj, Karadžić et Mladić* ; d) autres dépenses de personnel (Bureau du Procureur) : une diminution de 1 593 900 dollars résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 040 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 553 900 dollars à La Haye qui sont principalement dues à une approche prudente à l'égard du recrutement (A/74/566, par. 6, 12, 20 et 25). **Prenant note de la diminution par rapport aux prévisions concernant l'incidence des variations des taux de change et d'inflation, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, les taux les plus récents. On trouvera les observations détaillées du Comité à ce sujet dans son rapport sur l'incidence des variations des taux de change et d'inflation (A/74/7/Add.31).**

5. La sous-utilisation des crédits est partiellement compensée par des dépassements de crédits dans les rubriques suivantes : a) dépenses de mobilier et de matériel (Greffe) : une augmentation de 2 517 000 dollars résultant d'un dépassement de crédits de 790 200 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 726 800 dollars à La Haye qui sont principalement dus au remplacement des équipements de traitement des données et des équipements réseaux devenus irréparables ; b) dépenses liées aux services contractuels (gestion des registres et archives) : une augmentation de 232 400 dollars résultant d'un dépassement de crédits de 38 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 194 000 dollars à La Haye qui sont principalement dus aux frais annuels d'assistance et de maintenance pour les systèmes existants de gestion des dossiers et archives (A/74/566, par. 28 et 36).

6. Le Secrétaire général indique que le montant final prévu des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 19 406 400 dollars, soit une diminution de 1 623 400 dollars. Le montant estimatif définitif des dépenses et des recettes fait apparaître une diminution nette de 8 668 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 3 et tableau 1).

7. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du deuxième rapport sur l'exécution du budget et approuve le montant des crédits définitifs à inscrire au compte du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 185 428 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 166 021 900 dollars).**

III. Projet de budget pour 2020

8. Le Secrétaire général indique que le programme de travail du Mécanisme pour 2020 portera principalement sur les activités permanentes énoncées dans le mandat, dont la recherche des derniers fugitifs et les poursuites à leur encontre, la protection des témoins, la supervision de l'exécution des peines, la prestation d'une assistance aux juridictions nationales, la gestion des archives et le suivi des procès. De plus, en application de son mandat, le Mécanisme exécutera des activités ponctuelles, dont les procès et les procédures en recours des deux divisions, le procès d'un fugitif à Arusha et l'augmentation de la charge de travail suite à des pics d'activités permanentes. Le Secrétaire général indique également qu'en 2020, la plupart de l'activité judiciaire de la division de La Haye s'achèvera, ce qui entraînera une diminution de la charge de travail en 2021 (A/74/355, par. 5).

9. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général suit la structure et la présentation du projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6). **Le Comité consultatif renouvelle les commentaires et observations qu'ils a formulés dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 au sujet de la structure et de la présentation du nouveau budget, y compris pour ce qui est de la présentation fragmentée de l'information budgétaire, de la nécessité d'une liste complète des produits dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats et de l'absence d'informations financières spécifiques et comparables (A/74/7, chap. I, par. 33 à 40).**

10. Le montant total des ressources demandées pour 2020 pour le Mécanisme s'établit à 103 690 800 dollars (montant brut) avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 5 641 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif rappelle les commentaires et observations qu'il a formulés dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 au sujet d'une base de comparaison pour le projet de budget (ibid., par. 55 à 65).**

11. Ayant demandé davantage d'informations sur les budgets du Mécanisme pour les exercices précédents, le Comité a reçu le tableau 1.

Tableau 1
Évolution des budgets du Mécanisme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2012-2013		2014-2015		2016-2017		2018-2019		Dépenses 1 ^{er} janvier 2018- 30 novembre 2019 ^a
	Crédit initialement ouvert	Montant révisé des crédits ouverts							
Postes	9 403,5	9 625,8	23 927,0	22 311,1	40 957,9	38 701,2	39 442,9	40 091,4	36 399,5
Autres dépenses de personnel	18 768,9	20 679,1	42 290,4	40 751,7	43 674,2	43 864,0	79 232,0	78 723,0	69 213,8
Émoluments des non-fonctionnaires	3 335,8	3 691,8	4 091,7	3 943,2	8 453,1	8 665,9	11 549,2	11 358,5	9 358,3
Consultants	140,3	155,2	160,4	154,5	66,1	64,2	24,2	22,6	22,6
Experts	–	–	541,3	520,4	333,9	326,8	287,4	284,0	358,8
Voyages des représentants	311,4	311,2	197,2	196,9	339,0	337,0	411,7	413,3	0,7
Voyages du personnel	2 339,1	2 338,1	3 060,3	3 055,9	2 513,6	2 498,5	2 927,0	2 938,8	2 408,3

Objet de dépense	2012-2013		2014-2015		2016-2017		2018-2019		Dépenses 1 ^{er} janvier 2018- 30 novembre 2019 ^a
	Crédit initialement ouvert	Montant révisé des crédits ouverts							
Services contractuels	4 187,4	4 622,6	11 585,0	11 189,6	8 952,2	8 988,4	14 784,0	14 707,2	14 414,6
Frais généraux de fonctionnement	3 663,5	3 958,3	11 899,3	11 461,4	14 568,3	14 641,5	21 046,9	20 874,4	15 876,8
Dépenses de représentation	–	–	22,3	21,4	31,4	31,1	21,5	21,1	6,1
Fournitures et accessoires	483,9	535,6	832,2	801,6	1 126,2	1 115,1	1 323,0	1 302,8	670,7
Mobilier et matériel	1 079,0	1 194,1	7 622,4	7 350,6	4 044,0	4 033,9	2 763,0	2 719,4	4 688,6
Aménagement des locaux	3 385,3	3 746,8	6 253,0	6 237,7	51,9	52,4	212,3	213,6	254,9
Subventions et contributions	227,0	227,0	349,0	349,0	1 833,5	1 833,5	1 022,5	1 020,7	884,9
Contributions du personnel	2 446,6	2 590,9	7 465,1	7 176,8	10 458,9	10 594,2	20 976,5	21 029,8	15 377,0
Total (montant brut)	49 771,7	53 676,5	120 296,6	115 521,8	137 404,2	135 747,7	196 024,1	195 720,6	169 935,6

^a Le montant des dépenses indiqué correspond à la situation au 6 décembre 2019, et il est possible que toutes les transactions et tous les ajustements pour novembre 2019 n'aient pas été pris en compte.

12. Le Comité consultatif note que le budget du Mécanisme a augmenté à chaque exercice budgétaire depuis l'exercice biennal 2012-2013. Il compte que, comme l'activité judiciaire de la division de La Haye devrait s'achever en 2020, le projet de budget pour 2021 tiendra compte de la diminution de la charge de travail qui en découlera. Il recommande que les futurs projets de budget comprennent ce type d'informations financières comparables ainsi que des colonnes supplémentaires présentant les dépenses effectives des exercices précédents.

13. Le Comité s'est également fait communiquer les ratios financiers mensuels du Mécanisme pour 2017, 2018 et 2019 (voir annexe), et il a été informé qu'au 30 novembre 2019, le montant total des liquidités disponibles pour le Mécanisme s'élevait à 161 335 500 dollars. Le Comité consultatif prend note de la situation financière saine du Mécanisme et de sa situation de trésorerie.

14. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau 2, qui présente les ressources financières pour l'exercice en cours et pour le prochain exercice et fait notamment apparaître les modifications proposées pour 2020.

Tableau 2
Ressources financières

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2018-2019 ^a	195 720 600
Montant des crédits ouverts pour 2019 ^b	98 049 100
Ajustements techniques (effet-report lié à la création de 9 postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/258 B)	485 300

Nouveaux mandats et mandats élargis	–
Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	–
Autres variations	5 156 400
Variation totale	5 641 700
Montant des crédits demandés par le Secrétaire général pour 2020 (montant brut), avant actualisation des coûts	103 690 800

^a Taux révisés pour 2018-2019 (résolution 73/277 de l'Assemblée générale).

^b Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/74/355 (voir A/74/7, chap. I, par. 55 à 65).

15. Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources demandées s'établit à 103 690 800 dollars (montant brut), à savoir : 39 892 900 dollars pour la division d'Arusha ; 58 808 300 dollars pour la division de La Haye ; 196 600 dollars pour l'appui au Mécanisme à New York ; 4 793 000 dollars au titre des prestations de retraite à verser aux juges et des prestations d'assurance maladie payables après la cessation de service aux anciens fonctionnaires. L'augmentation proposée de 5 641 700 (5,8 %) s'explique essentiellement par des variations au titre des dépenses de personnel et des services contractuels, à savoir : a) une augmentation des ressources nécessaires pour la division d'Arusha au titre de l'activité judiciaire, dont une affaire relative à un outrage (*Turinabo et consorts*) (5 627 300 dollars) et un crédit pour la mise en état d'une affaire en cas d'arrestation de l'un des trois derniers fugitifs mis en accusation par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (3 297 800 dollars) ; b) une augmentation due à des ajustements techniques à effet report concernant la création de huit nouveaux postes temporaires (1 SGA, 1 P-4 et 6 ASS) et d'un poste supplémentaire (D-1) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/258 B (485 300 dollars). Cette hausse est compensée en partie par une diminution nette de 3 768 700 dollars, imputable principalement à la réduction de l'activité judiciaire à la division de La Haye (A/74/355, par. 31 et 32).

Postes

16. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau 3, qui récapitule les postes temporaires approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020.

Tableau 3

Tableau d'effectifs (postes temporaires)

	Nombre	Classe
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019	186	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 22 P-4, 29 P-3, 13 P-2/1, 35 SM, 26 G(AC), 14 AL, 38 ASS
Création	–	
Reclassement ou déclassement	–	
Transfert	–	
Postes proposés pour 2020	186	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 22 P-4, 29 P-3, 13 P-2/1, 35 SM, 26 G(AC), 14 AL, 38 ASS

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

17. Le Secrétaire général propose 186 postes temporaires pour 2020, soit un nombre identique à celui des postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité**

consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Autres objets de dépense

18. En ce qui concerne le montant de 3 297 800 dollars prévu pour la mise en état d'une affaire dans l'hypothèse où l'un des trois derniers fugitifs mis en accusation serait arrêté, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que les ressources demandées seraient réservées à cette fin et ne seraient utilisées qu'en cas d'arrestation. Le Comité rappelle que, dans son précédent rapport sur le projet de budget révisé du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général avait indiqué que le projet de budget ne prévoyait pas de tels crédits afin de limiter le montant total des ressources nécessaires. Il avait ajouté que, si un fugitif était appréhendé, le Mécanisme présenterait des prévisions révisées pour financer les activités ne pouvant l'être au moyen des ressources disponibles (A/72/813, par. 20).

19. Compte tenu de la pratique budgétaire antérieure, le Comité consultatif estime que les crédits relatifs à l'arrestation éventuelle d'un fugitif n'auraient pas dû être inscrits dans le projet de budget et devraient plutôt être demandés une fois qu'un fugitif a été arrêté. Le Comité recommande par conséquent une réduction d'un montant de 3 297 800 dollars.

Autres dépenses de personnel

20. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (40 748 100 dollars) se répartissent comme suit : 3 863 300 dollars au titre du Bureau du Procureur de la division d'Arusha ; 6 480 600 dollars au titre du Bureau du Procureur de la division de La Haye ; 5 913 900 dollars au titre du Greffe de la division d'Arusha ; 23 296 700 dollars au titre du Greffe de la division de La Haye ; 826 300 dollars au titre de la gestion des dossiers et des archives de la division d'Arusha ; 367 300 dollars au titre de la gestion des dossiers et des archives à la division de La Haye. Le Comité note également que, d'après le tableau 1 ci-dessus, le montant des autres dépenses de personnel engagées s'élevait à 69 213 800 dollars au 30 novembre 2019, contre un crédit ouvert de 78 723 000 dollars pour l'exercice biennal, ce qui indique que les dépenses sont inférieures aux prévisions.

21. Il ressort également des informations transmises que 419 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) seraient nécessaires en janvier 2020 et que ce nombre passerait à 350 en décembre 2020, contre 346 postes en décembre 2019. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des précisions sur la durée et la définition d'emploi de ces postes. **Le Comité consultatif note que la durée de la majorité des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) est de 12 mois et n'est pas entièrement convaincu que cette durée soit justifiée par les définitions d'emploi.**

22. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer quatre postes supplémentaires de responsable de la gestion des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Procureur de la division de La Haye. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que les titulaires de trois de ces postes seraient chargés de répondre aux demandes d'assistance adressées par les autorités nationales. Il a également été informé qu'au cours de l'exercice biennal 2016-2017, deux postes supplémentaires de responsable de la gestion des documents avaient été approuvés et que trois autres postes de ce type étaient désormais proposés pour 36 mois de travail afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail. **Tout en reconnaissant que les besoins liés aux demandes d'assistance sont en**

augmentation, le Comité consultatif estime que la création de trois postes supplémentaires est excessive.

23. **Compte tenu des observations formulées plus haut au sujet des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), le Comité consultatif recommande une réduction de 4 % (1 629 900 dollars) des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel. Le Comité compte qu'un examen des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera mené en 2020 à la lumière de l'évolution de la charge de travail, notamment de la diminution prévue de l'activité à La Haye.**

Voyages officiels

24. En ce qui concerne les voyages officiels, il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que le montant des ressources demandées (1 571 700 dollars) se décompose comme suit : 279 000 dollars au titre du Bureau du Procureur de la division d'Arusha ; 105 700 dollars au titre du Bureau du Procureur de la division de Haye ; 482 000 dollars au titre du Greffe de la division d'Arusha ; 676 300 dollars au titre du Greffe de la division de La Haye ; 15 800 dollars au titre de la gestion des dossiers et des archives à la division d'Arusha ; 12 900 dollars au titre de la gestion des dossiers et des archives à la division de La Haye. Le Comité note également que, d'après le tableau 1 ci-dessus, le montant des dépenses engagées au titre des voyages officiels s'élevait à 2 408 300 dollars au 30 novembre 2019, contre un crédit ouvert de 2 938 800 dollars pour l'exercice biennal, ce qui indique que les dépenses sont inférieures aux prévisions.

25. D'après les informations fournies au Comité consultatif, le plan relatif aux voyages pour 2020 prévoit 44 640 dollars pour la formation à Nairobi du personnel du Greffe de la division d'Arusha ; 47 890 dollars pour la formation à Londres du personnel du Greffe de la division de La Haye ; 53 744 dollars pour les voyages du personnel du Greffe de La Haye à Arusha ; 184 760 dollars pour les voyages du personnel du Greffe de La Haye à Zagreb. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les voyages à New York étaient prévus pour présenter le projet de budget au Comité et à l'Assemblée générale ainsi que pour coordonner les travaux du Mécanisme avec des homologues à New York et pour participer à des réunions et initiatives à l'échelle du Secrétariat.

26. **Le Comité consultatif estime que les ressources demandées au titre des voyages sont excessives et estime que les montants en question auraient dû être assortis de justifications détaillées. En ce qui concerne les ressources proposées au titre des voyages liés à la formation, le Comité recommande de redoubler d'efforts pour maîtriser cette catégorie de dépenses, notamment par le recours à la formation en ligne et à la formation des formateurs. Il rappelle que les ressources allouées aux voyages officiels devraient être utilisées de façon judicieuse et qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat (A/74/7, chap. I, par. 98). Il recommande par conséquent une réduction de 4 % (62 900 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

27. S'agissant de l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Secrétaire général indique dans le tableau 5 de son rapport qu'en 2018, 38 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et que le Mécanisme prévoyait d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'application s'expliquait par la nature de l'activité judiciaire, notamment par le fait que la convocation des témoins ne se laisse pas prévoir à l'avance. Le Comité a

également été informé que le taux d'application effectif pour 2018-2019 était de 42,8 % au 30 novembre 2019. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Mécanisme s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que des informations seront fournies sur ces plans dans le prochain projet de budget (voir également A/74/7, chap. I, par. 98 à 100).**

Questions diverses

28. Dans son rapport sur l'évaluation des méthodes de travail du Mécanisme, le Bureau des services de contrôle interne a formulé des observations sur le fonctionnement de l'entité et formulé six recommandations. Le Bureau a notamment relevé qu'étant donné que les composantes du Mécanisme étaient de tailles diverses, remplissaient des obligations différentes et ne recevaient pas toutes le même appui de la part des deux Tribunaux pénaux internationaux, l'intégration et la coordination de leurs activités étaient variables, et que les pratiques tendant au cumul des fonctions et à la polyvalence ont permis d'optimiser l'exécution des tâches et de rationaliser la structure du Mécanisme. Il a recommandé que le Mécanisme renforce les efforts internes de coordination entre ses divisions. Il a également préconisé que l'entité adopte une approche dynamique en vue de renforcer la supervision et la prise en charge des soins médicaux des détenus et des paiements effectués pour le compte de ces derniers (S/2018/206, par. 17, 45 et 49). **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme s'emploiera à mettre en œuvre les recommandations émises par le Bureau des services de contrôle interne.**

Conclusion

29. **Sous réserve des observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le projet de budget pour 2020 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et l'ouverture d'un crédit pour 2020 d'un montant brut de 97 962 400 dollars (montant net : 87 680 000 dollars), avant actualisation des coûts.**

Annexe

Ratios financiers du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

2017												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actifs/passifs ^a	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9
Ratio de liquidité générale ^b	3,3	3,2	3,0	3,0	2,8	2,8	2,7	2,6	2,5	2,4	2,3	7,9
Ratio de liquidité relative ^c	3,3	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,7	2,6	2,4	2,4	2,3	7,7
Ratio de liquidité immédiate ^d	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	1,1	1,0	1,0	5,2

2018												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actif/passif ^a	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Ratio de liquidité générale ^b	13,8	14,1	14,0	14,8	14,1	13,5	13,9	14,1	12,9	14,0	14,3	13,9
Ratio de liquidité relative ^c	13,7	14,1	13,9	14,7	14,0	13,4	13,8	14,1	12,8	13,9	14,2	13,8
Ratio de liquidité immédiate ^d	6,5	7,4	7,8	8,9	8,4	7,9	8,2	8,7	8,1	8,9	10,1	10,2

2019												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actif/passif ^a	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	
Ratio de liquidité générale ^b	23,7	25,2	22,6	24,1	23,6	23,5	23,1	22,1	22,4	21,8	20,7	
Ratio de liquidité relative ^c	23,5	25,0	22,5	24,0	23,5	23,4	22,9	22,0	22,3	21,7	20,6	
Ratio de liquidité immédiate ^d	12,1	13,9	14,6	15,6	15,7	15,5	15,0	14,6	14,7	15,2	14,4	

^a Total de l'actif/total du passif.

^b Actif courant/passif courant.

^c (Disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants.

^d (Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants.